

(1)

(N^o 230.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 23 AVRIL 1853.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapport fait, au nom de la commission, par M. DE STEENHAULT.

Demande du sieur Jean-Marie-Eusèbe FEYS.

MESSIEURS,

Le sieur Jean-Marie-Eusèbe Feys, nommé provisoirement professeur à l'athénée de Bruges, et dont une nouvelle demande de naturalisation ordinaire vient d'être prise en considération par le Sénat, se trouve dans une position absolument identique à celle dans laquelle se trouvait le sieur Indell Gibbs, sur la requête duquel j'ai eu l'honneur de déposer le rapport dans la séance du 26 janvier 1853.

Sa demande primitive, ayant été prise en considération par la Chambre et par le Sénat, le projet de loi lui conférant la naturalisation ordinaire fut rejetée par cette dernière assemblée, à égalité de suffrages, après avoir été admise par vous, à la majorité de cinquante-deux voix contre cinq.

Aucun fait nouveau, de nature à justifier de votre part une résolution contraire à celle que vous avez précédemment prise, ne s'étant présenté, nous croyons, Messieurs, pouvoir nous en rapporter au rapport qui vous a été soumis par l'honorable M. Destriveaux, dans la séance du 27 juin 1851, n^o 259.

En accueillant favorablement la nouvelle demande de l'impétrant, vous ne ferez, Messieurs, que consacrer, par un nouveau vote, votre détermination primitive.

Votre commission des naturalisations a donc l'honneur de vous proposer d'accueillir favorablement la demande du sieur Feys.

Le Rapporteur,
Bon DE STEENHAULT.

Le Président,
Louis JULLIOT.
